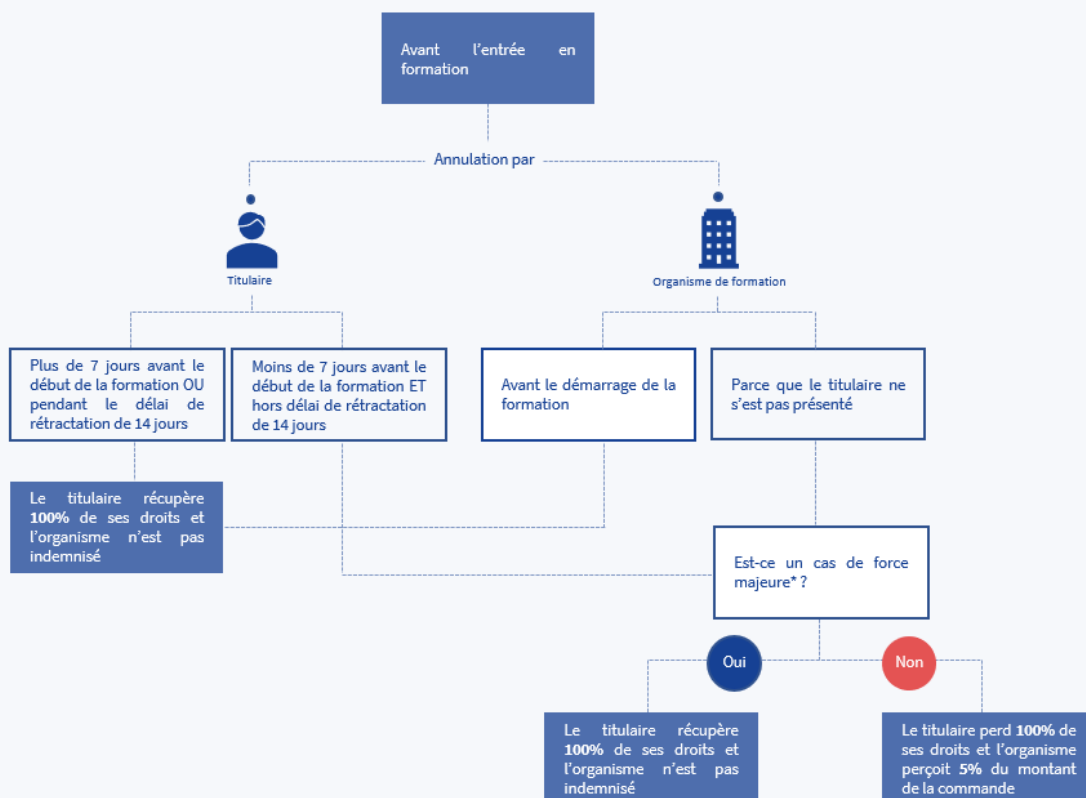
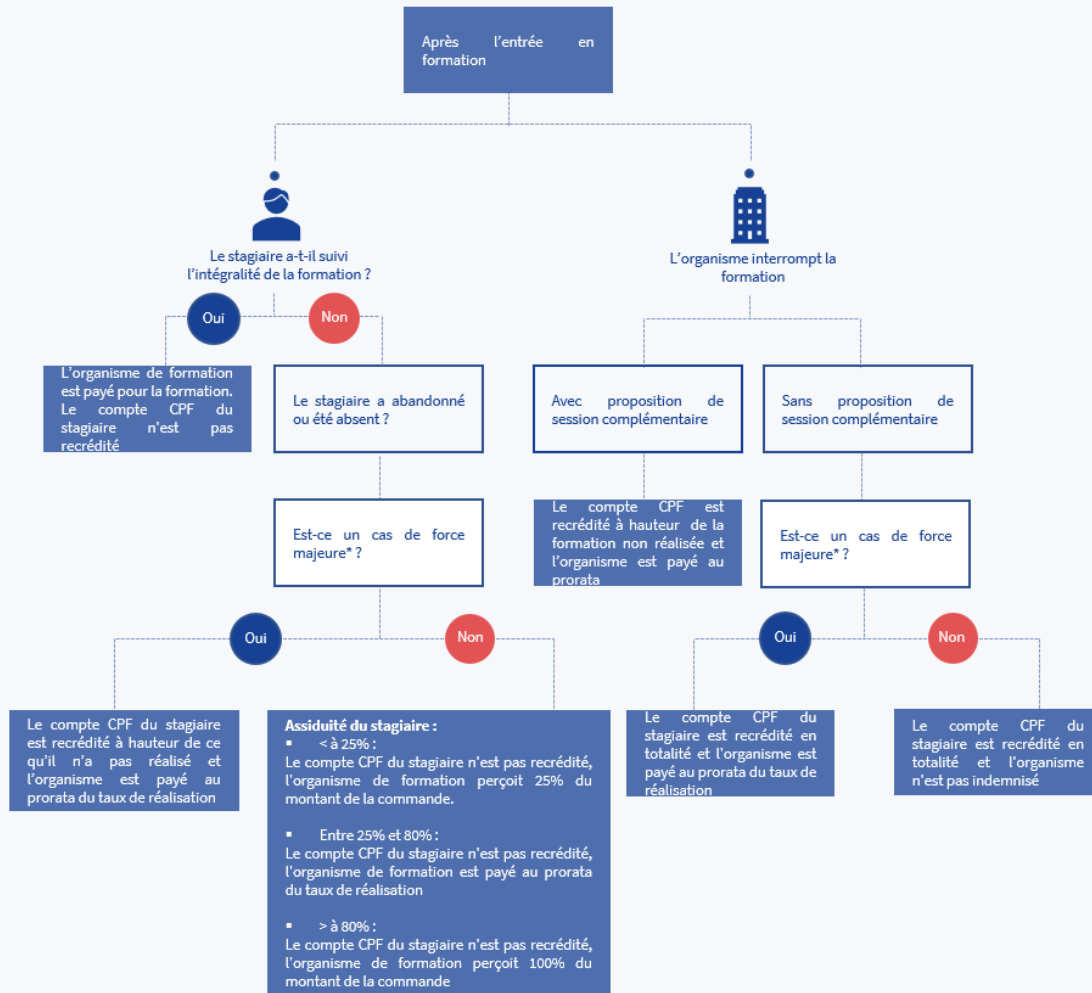


Conditions Générales d'Utilisation : conséquences financières de l'annulation du dossier de formation



*Cas de force majeure pouvant être invoqués :

- Par le stagiaire
 - Refus de l'employeur du congé de formation préalablement autorisé, en raison d'un impondérable professionnel lié à l'organisation de l'activité ou du service
 - Retour à l'emploi du stagiaire entre le moment de l'inscription et la sortie théorique de formation
 - Accident ou décès du stagiaire ou d'un proche (ascendant ou descendant de 1^{er} niveau)
 - Maladie ou hospitalisation du stagiaire
 - Interruption des transports de tout type empêchant tout déplacement
- Par l'organisme de formation
 - Accident ou décès du formateur
 - Maladie ou hospitalisation du formateur
 - Interruption des transports de tout type empêchant tout déplacement
 - Procédure de sauvegarde ou liquidation judiciaire de l'organisme de formation



- *Cas de force majeure pouvant être invoqués :**
- Par le stagiaire
 - Refus de l'employeur du congé de formation préalablement autorisé, en raison d'un impondérable professionnel lié à l'organisation de l'activité ou du service
 - Retour à l'emploi du stagiaire entre le moment de l'inscription et la sortie théorique de formation
 - Accident ou décès du stagiaire ou d'un proche (ascendant ou descendant de 1^{er} niveau)
 - Maladie ou hospitalisation du stagiaire
 - Interruption des transports de tout type empêchant tout déplacement
 - Par l'organisme de formation
 - Accident ou décès du formateur
 - Maladie ou hospitalisation du formateur
 - Interruption des transports de tout type empêchant tout déplacement
 - Procédure de sauvegarde ou liquidation judiciaire de l'organisme de formation